

À tous les employés

Le 31 mars 2011, Prizm Income Fund, Prizm Canadian Operating Trust, Prizm Inc. et KIT Finance Inc. (désignés collectivement les « demandeurs ») et Prizm SEC (désignée « Prizm » conjointement avec les demandeurs) ont entamé une procédure de restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Dans le cadre de cette procédure, la Cour a nommé FTI Consulting Canada Inc. à titre de contrôleur. Le rôle du contrôleur dans la procédure est de surveiller les activités de la Société, de conseiller la Société et d'aider les parties prenantes de la Société pour tout ce qui a trait à la procédure ouverte en vertu de la LACC.

Même s'il n'a pas été facile de prendre cette décision, la direction a considéré que c'était une étape importante et nécessaire à la restructuration des dettes et des activités de la Société. Recevez l'assurance que la direction envisage toutes les options viables pour améliorer la santé financière de Prizm et que vos intérêts nous tiennent grandement à cœur. Comme nous l'avons déjà annoncé, il pourrait s'avérer nécessaire de vendre tous les magasins de la Société.

Notez bien que la procédure de restructuration n'entraînera aucun changement dans notre mode de fonctionnement habituel.

Les salaires continueront d'être payés normalement. Les notes de frais que vous présentez conformément à la politique de la Société vous seront remboursées. Vos droits à des vacances ne sont pas affectés par la procédure et vos avantages sociaux demeurent inchangés.

Il est important de souligner que nos projections indiquent que la Société génère des flux de trésorerie suffisants pour financer la poursuite de ses activités. Dans le cadre de la procédure de restructuration, la Société a obtenu et fait approuver par la Cour un nouveau financement de « débiteur-exploitant », qui lui procure un supplément d'encaisse en cas d'imprévu.

Les prévisions de trésorerie produite au dossier de la Cour prévoient le paiement régulier de la paye de vacances des employés de magasin pendant la première semaine de mai, soit au même moment où cette paye a été versée dans les années passées. Nous avons déjà annoncé que nous sommes en train de négocier la vente des établissements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Ces pourparlers continuent et ne sont pas touchés par l'ouverture de la procédure en vertu de la LACC. Il est toujours prévu de conclure la vente des restaurants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique à Soul Canada Restaurants Inc. vers le 18 avril prochain.

Par ailleurs, à la suite de notre appel de déclarations d'intérêt qui expirait le 22 mars 2011, certains acheteurs potentiels ont manifesté leur intérêt à acheter tous les établissements situés en dehors de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Nous étudions actuellement ces déclarations d'intérêt et la possibilité de vendre les autres magasins.

Même si l'ouverture de la procédure entraînera inévitablement une certaine distraction et un certain fardeau supplémentaire, nous voulons fonctionner aussi normalement que possible. Il est important de ne pas perdre de vue notre objectif fondamental qui est de bien servir nos clients et d'exercer nos activités conformément aux normes de qualité que nous avons réussi à atteindre. C'est la meilleure manière de favoriser la réussite de la procédure.

Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'état d'avancement de la restructuration et de tout fait nouveau important. De plus amples renseignements peuvent être obtenus en communiquant avec le contrôleur au 416-739-2920 ou 1 855 492-6215 ou par courriel à priszm@fticonsulting.com. Le contrôleur tiendra aussi un site Internet à l'adresse <http://cfcanada.fticonsulting.com/priszm> où seront affichés des renseignements concernant le dossier ouvert à la Cour. Une « foire aux questions » au sujet de la procédure de restructuration sera également affichée sur le site Internet du contrôleur. Vous y trouverez la réponse à un grand nombre de vos questions.

N'hésitez pas à communiquer avec votre superviseur ou représentant des ressources humaines si vous avez des questions. Nous serons en contact avec les syndicats pendant la restructuration et nous les tiendrons informés de nos progrès.

Nous comptons sur votre aide et sur votre patience tout au long du processus. Veuillez poursuivre vos activités normalement et continuer à offrir à vos clients les produits de qualité auxquels ils s'attendent de votre part.

Cordialement,

Deborah Papernick
et
Jim Robertson